



## Promotion sans avenant periode d'essai

Par **madyre**, le **20/02/2010** à **15:51**

Bonjour, je travail en tant qu'assistant commercial dans un centre d'appel j'ai eu une promotion il y un mois avenant ni augmentation et l'employeur me disant que j'aurai un avenant après la fin de cette periode d'essai dont il ma dit un mois)mais justement ai -je droit de travaille à un nouveaux poste sans avenant ?sans augmentation de salaire? a oui en faite je fait encore mon ancien travail mais j'ai juste des resposabilités en plus comme anime le plateaux téléphonique. de combien il peux allongé la période d'essai car selon lui l'essai n'a pas été concluant peut il m'allongé ma période d'essai?  
Pouvez vous me répondre rapidement svp car j'ai rendez vous avec lui pour un premier entretien avec lui lundi ainsi que mardi  
Merci d'avance